

CAMPAGNE MUTUALISÉE DENIER 2025

Article pour relancer la collecte en fin d'année

Usage de ce document

Nous vous proposons ici un exemple d'article à faire paraître au sein de votre bulletin paroissial, sur le site internet de la paroisse, pour informer la communauté paroissiale de la relance de la campagne du Denier de l'Église.

Cet article est à adapter à la vie de la paroisse, par exemple en faisant référence aux prêtres et aux éventuels salariés laïcs qui sont concernés par le Denier dans votre paroisse, ou selon les actualités particulières de l'année.

Dans le cadre d'un article sur un bulletin papier, nous vous conseillons d'intégrer le lien vers le formulaire de don en ligne du diocèse, ainsi que les indications précises pour réaliser un don par chèque (libellé, adresse où renvoyer son don, etc.).

Pour un article web, nous vous invitons à ajouter au sein de l'article un lien direct vers le formulaire de dons en ligne du diocèse, ainsi que les indications pour le don par chèque.

Bonjour à tous,

Au cœur de ces crises qui nous entourent, l'Évangile nous rappelle que le Seigneur est présent à nos côtés.

Le Christ demeure une lumière d'espérance et d'unité. Et c'est précisément pour que cette lumière continue d'éclairer notre diocèse, que nous faisons appel à votre soutien à travers le Denier de l'Église.

Si la quête permet de financer le fonctionnement de la paroisse, le denier est indispensable pour rémunérer les prêtres et les salariés laïcs du diocèse qui nous accompagnent et nous guident pour faire vivre notre foi.

Les deux contributions se complètent : **l'une fait vivre nos lieux, l'autre fait vivre les personnes qui les animent. Votre soutien à la quête ET au Denier est donc essentiel !** Chaque don est précieux aux yeux du Seigneur et fait vivre notre Église.

L'année touche à sa fin et notre diocèse a besoin du soutien du plus grand nombre ! Si vous avez déjà effectué votre don au Denier, n'hésitez pas à en parler autour de vous.

Si la collecte est en baisse

En effet dans notre diocèse, la collecte du Denier est en baisse par rapport à l'an dernier. Votre don sera donc d'autant plus essentiel sur cette fin d'année.

Je vous rappelle qu'en soutenant l'Église, vous pouvez bénéficier d'une réduction fiscale de 66 % du montant de votre don. **Concrètement, un don de 100 € ne vous coûte que 34 € après déduction fiscale. Nous comptons donc sur vous pour effectuer votre don au Denier avant le 31 décembre.**

Vous pouvez effectuer votre don :

- directement sur internet en scannant les QR codes [si vous en avez fourni aux paroisses] ou en vous rendant sur denier.catholique.fr
- par chèque, à l'ordre de « Association diocésaine de XXX »,
- ou encore par prélèvement automatique, pour un soutien régulier et fidèle sur denier.catholique.fr.

Un grand merci pour votre écoute et pour votre soutien !